

## Module 3 Principes essentiels d'électricité (connaissances de base mécanicien aéronautique)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **20/11/2003**

Mots clés : **électricité**, **module**, **aéronautique**, **mécanicien**

### Identification

Identifiant : **1132**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- règlement UE n°1321/2014 (PART 66)

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Donner aux mécaniciens aéronautiques détenteurs des licences A, B1, B2 et B3 le niveau en principes essentiels d'électricité requis par la réglementation.

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- aucun.

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Acquérir le niveau en principes essentiels d'électricité requis par la réglementation.

#### *Modalités générales*

Le candidat au module devra réussir l'examen dans un centre agréé 147.

#### *Liens avec le développement durable*

Aucun

### Public visé par la certification

Tous publics

### Evaluation / certification

#### *Pré-requis*

Niveau brevet.

## Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances en théorie des électrons, électricité statique et conduction, terminologie électrique, génération de l'électricité, courant continu, puissance, magnétisme, inducteur, courant alternatif, transformateur..

## Centre(s) de passage/certification

- Organismes agréés 147.

## Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun.

La validité est Temporaire

10 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivrance d'un certificat de reconnaissance reconnu dans l'UE.

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par l'organisme agréé PART 147.

### Autres sources d'information

—